

<b>Client:</b>	Ville de Terrebonne
<b>Mandat:</b>	Animation et modération de l'assemblée publique de consultation du 31 mai 2023 relative au secteur des Jardins Angora (Phase 2)
<b>Sujet:</b>	Bilan de la séance d'information sur le projet de changement de règlement de zonage 1001-354
<b>Date:</b>	2 juin 2023

### Consultation publique portant sur le projet de règlement de zonage 1001-354 concernant la deuxième phase du projet de développement du secteur des Jardins Angora.

La rencontre tenue au centre communautaire du parc Angora a mobilisé environ 40 citoyens et citoyennes de Terrebonne intéressés par le projet de règlement concernant la deuxième phase du projet de développement du secteur des Jardins Angora.

Les intervenants de la soirée étaient les suivants:

- Mme Marie-Ève Couturier, conseillère municipale – District 7 et présidente du Comité consultatif d'urbanisme
- M. Carl Miguel Maldonado, conseiller municipal – District 8
- M. Robert Chicoine, directeur général adjoint, développement et aménagement du territoire
- Mme Éliane Lessard, directrice de l'urbanisme durable
- M. Yanick Marsan, conseiller en planification et réglementation, direction de l'urbanisme durable
- Me Jean-François Milot, greffier et directeur, direction du greffe et des affaires juridiques
- Me Laura Thibault, assistante-greffière, direction du greffe et des affaires juridiques

L'animation de la soirée a été assurée par Pierre Guillot-Hurtubise, vice-président principal, NATIONAL.

La rencontre a démarré à 19h par une explication du déroulement, suivie des mots de bienvenue du conseiller municipal du District 8 – Saint-Jean-Baptiste, Carl Miguel Maldonado, et de la conseillère municipale du District 7 – Côte de Terrebonne, Mme Marie-Ève Couturier, agissant à titre de présidente d'assemblée sur mandat du maire.

L'animateur a indiqué à l'assemblée que l'enregistrement audio de la rencontre, de même que les présentations et le compte-rendu sommaire seraient rendus disponibles sur le site Internet de la municipalité.

Une présentation sur la mise en contexte du projet de la deuxième phase des Jardins Angora, du contenu et des objectifs du projet de règlement 1001-354, ainsi que des explications des modalités légales ont été faites par les intervenants de la Ville : [Lien vers la présentation](#)

### Période de questions et de commentaires

Dix-huit questions ont été posées lors de la consultation. Les questions portaient principalement sur les sujets suivants :

#### **Circulation et respect des règles de la route**

- Certains citoyens se posent des questions par rapport à la bretelle qui reliera les Jardins Angora à l'autoroute 640. On se demande quand cette bretelle sera construite et on indique qu'il serait favorable de la construire avant le début du projet pour alléger la circulation. La Ville répond que la bretelle est un projet géré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, et que sa construction devrait commencer en 2025-2026. On précise qu'une petite partie du projet sera entamée avant la construction de la bretelle, et qu'il est certain que les travaux pour les quatre grandes tours des Jardins Angora commenceront après la bretelle.
  
- Plusieurs citoyens montrent des inquiétudes par rapport à l'augmentation de la circulation engendrée par le projet et sa construction. On mentionne que le débit de circulation sur la rue O'Diana est, selon les statistiques, déjà presque trois fois trop élevé, et que les estimations démontrent que la phase 2 du projet augmentera le débit considérablement, le rendant beaucoup trop élevé pour la rue. On se demande pourquoi la Ville trouve cela acceptable. Certains se questionnent également sur l'impact de la deuxième phase du projet sur les rues Harricana et Angora. La Ville propose une rencontre avec les citoyens et les ingénieurs impliqués dans le projet pour parler des études de circulation. On note toutefois que, selon les études, la circulation prévue demeure acceptable, et ce autant sur la rue O'Diana que sur les rues Harricana et Angora. La bretelle prévue aidera à alléger la circulation.
  
- La population note que plusieurs véhicules ne respectent pas les règles de la route (arrêts, limite de vitesse, etc.) sur les rues avoisinantes, qui sont plutôt étroites. On se demande s'il est possible d'adopter des mesures, comme les dos d'âne, pour s'assurer que les automobilistes ne constituent pas un danger sur ces rues. La Ville répond qu'elle est au courant de cette situation et qu'un comité étudie présentement des mesures de mitigation possibles.
  
- Des citoyens mentionnent que, pour la phase 1 du projet, les camions de construction n'ont pas respecté les interdictions de passer sur certaines rues, comme O'Diana. On déplore qu'il n'y ait personne pour s'assurer que ces restrictions soient respectées. Certains se demandent si la situation sera identique pour la deuxième phase du projet ou si la Ville négocie une entente avec le promoteur. La Ville souligne être au courant des problématiques entourant les camions de construction lors de la phase 1 et indique que ces éléments seront pris en considération lors de la discussion avec le promoteur pour gérer la situation de manière adéquate.

**Places de stationnement**

- Certains citoyens se demandent s'il y aura une piste cyclable sur la rue O'Diana, ce qui risquerait de réduire l'espace des stationnements privés. Ils se demandent si le stationnement sur O'Diana ressemblera à celui des rues avoisinantes, qui est très limité. La Ville répond qu'il n'y a pas de plan de piste cyclable sur O'Diana. On dit être conscients qu'il y a beaucoup de voitures dans ce coin et on indique qu'il y a une entente avec le promoteur pour construire un stationnement sous les lignes d'Hydro-Québec.
- Les citoyens se montrent inquiets du manque de places de stationnement dans le secteur du projet. On note que l'augmentation du ratio de cases de stationnement à 1,8 case par unité reste insuffisante puisque la majorité des couples et familles ont au moins deux autos. Certains citoyens mentionnent également qu'il n'y a pas de stationnement disponible pour les invités. Ce manque d'espace de stationnement fait en sorte que certains se stationnent à un endroit où ils n'ont pas le droit de le faire. La population se demande combien de cases de stationnement seront comprises dans le stationnement de débordement. La Ville répond que le stationnement de débordement comprendra entre 50 et 60 cases et sera payé par le promoteur. On souligne qu'il est difficile de combler l'entièreté des besoins en stationnement. La Ville précise que le calcul des ratios est fait par habitation et selon des statistiques. Cependant, certains secteurs ont de plus grands besoins que d'autres, et ces besoins varient dans le temps de manière imprévisible. Il est donc difficile de trouver le ratio parfait.

**Processus référendaire**

- Certains citoyens se questionnent par rapport au processus référendaire, particulièrement concernant le nombre de signatures requises et la possibilité de vote à distance. La Ville répond que le calcul des signatures requises est plutôt complexe. Pour ce projet, si toutes les zones obtiennent au moins 12 signatures, 2982 personnes seront habiles à voter et le registre devra être signé par un minimum de 309 personnes afin de pouvoir aller en référendum. Pour ce qui est du vote à distance, la Ville indique qu'il n'est pas possible de le faire. Pour l'instant, et si nécessaire, le référendum serait prévu pour le 10 décembre 2023 et le vote par anticipation pourrait avoir lieu le 3 décembre 2023. Les personnes qui sont à l'extérieur ne pourront pas voter par Internet ou par d'autres voies. Toutes ces informations seront précisées en détails dans les avis publics successifs.

L'assemblée a été levée à 21h.